



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le mardi 7 décembre 2021 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Madame Ginette Lessard
Siège no 2 Monsieur Marc Cloutier
Siège no 3 Monsieur Pier-Luc Gilbert
Siège no 4 Monsieur Claude Fournier
Siège no 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège no 6 Madame Coralie Rodrigue

Ladite séance ordinaire est diffusée, en direct, sur la page Facebook de la municipalité.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Jean-Marc Doyon

Madame Edith Quirion, directrice générale / greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION-DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES : 30, PETITE ROUTE DU RANG 6 ET 75, RANG ST-GUILLAUME-DU-LAC-RAQUETTE

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, ouvre l'assemblée publique de consultation à 19 h 30.

Il demande à madame Edith Quirion, directrice générale/greffière-trésorière de résumer le contenu des demandes.

1^{re} Dérogation :

Adresse : Lots 4 698 339 et P-4698338 – 75, rang St-Guillaume du Lac Raquette St-Benoît-Labre

Projet : Agrandissement d'un lot dérogoire

Demande : Autoriser le morcellement du lot 4 698 338 d'une superficie de 244.8 mètres carrés diminuant la superficie dudit lot à 2 843.50 mètres carrés et de vendre ladite parcelle de terrain au propriétaire du lot 4 698 339 augmentant ainsi la superficie de son lot à 910,20 mètres carrés alors que la superficie minimale d'un terrain riverain est de 4 000 mètres carrés selon le règlement de lotissement numéro 448-2006.

2^e Dérogation :

Adresse : Lot 4 698 992 – 30, Petite route du Rang 6 St-Benoît-Labre

Projet : Construction d'une serre

Demande : Régulariser la construction d'une serre de 65.25 m² alors que le règlement de zonage numéro 447-2006 autorise une superficie maximale de 14 m².



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

Monsieur le maire avise les personnes intéressées (présentes ou à l'écoute) par lesdites demandes de dérogations mineures de poser leurs questions sur lesdites demandes. Pour les personnes à l'écoute l'utilisation du micro ou du clavardage est possible.

Aucun document écrit n'a été déposé par des personnes intéressées avant l'assemblée publique de consultation.

Les personnes présentes et à l'écoute n'ont posé aucune question.

L'assemblée est fermée. Il est 19 h 53.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes à l'écoute.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

124672-12-2021 Il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 24 : Autres items.

1. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION : DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES : 30, PETITE ROUTE DU RANG 6 ET 75, RANG ST-GUILLAUME-DU-LAC-RAQUETTE
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2021 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 23 NOVEMBRE 2021

LÉGISLATION

5. DÉPÔT : AUDITS DE CONFORMITÉ – RAPPORTS D'AUDITS PORTANT RESPECTIVEMENT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
6. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 609-2021 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022 ET LES MODALITÉS DE LEUR PERCEPTION
7. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2022

AQUEDUC – ÉGOUTS – ORDURES

8. PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES- RÈGLEMENT 608-2021
 - 8.1 97, 6^E RUE DU LAC-RAQUETTE
 - 8.2 105, CHEMIN DE LA CEINTURE



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

FINANCES

N° de résolution
ou annotation

9. COMPTES DU MOIS

10. TAUX D'INTÉRÊT 2022

11. LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA
MUNICIPALITÉ

12. ANNULATION : COMPTES À RECEVOIR/ CHÈQUES EN
CIRCULATION

TRAVAUX PUBLICS

13. BOÎTE POSTALE : RANG SAINT-GUILLAUME-DU-LAC-
RAQUETTE

14. DEMANDE DE PAIEMENT #4- LIBÉRATION RETENUE 5% :
RÉFECTION DU 9^E RANG NORD ET DU 9^E RANG DU LAC-AUX-
CYGNES

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

15. FONDATION UN GESTE POUR LA VIE : CAMPAGNE DE
FINANCEMENT 2021-2022

LOISIRS – SÉCURITÉ PUBLIQUE – SÉCURITÉ CIVILE

16. SPECTACLES INÉDITS

17. MANDAT : MARIE-SOLEIL GILBERT, CONSULTANTE

18. PANNEAUX DE SIGNALISATION

19. AJOUT D'UNE LUMIÈRE DE RUE : 1^{RE} RUE LECLERC (ENTRE
LES NUMÉROS CIVIQUES 26 ET 28)

URBANISME- DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

20. AGRANDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL ; MANDAT-
ENGLOBE

21. DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

21.1 75, RANG ST-GUILLAUME-DU-LAC-RAQUETTE

21.2 30, PETITE ROUTE DU RANG 6

22. CORRESPONDANCE

23. RAPPORT DE COMITÉS



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

24. AUTRES ITEMS

N° de résolution
ou annotation

- MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 124660-11-2021 AYANT POUR TITRE BÂTIMENT CAISSE DES JARDINS : DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS
- IMPLANTATION TEMPORAIRE D'UN CONTENEUR AU 287, ROUTE 271
- PROMESSE D'ACHAT - VENTE D'UNE BANDE DE TERRAIN APPARTENANT À COUTURE ENTREPRISE EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE LA RUE DONNANT ACCÈS À L'AGRANDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL

25. PÉRIODE DE QUESTIONS

26. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2021 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 23 NOVEMBRE 2021

124673-12-2021 Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 novembre 2021 et de la séance d'ajournement du 23 novembre 2021 ;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les procès-verbaux des séances mentionnées, comme rédigés, par madame Édith Quirion, directrice générale/greffière-trésorière.

5. DÉPÔT : AUDITS DE CONFORMITÉ – RAPPORTS D'AUDITS PORTANT RESPECTIVEMENT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

124674-12-2021 Considérant que la Vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec a réalisé des travaux d'audits de conformité portant sur l'adoption du budget 2021 et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023 ;

Considérant que le dépôt desdits rapports d'audits au conseil municipal est obligatoire ;

En conséquence, il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer à la Commission municipale du Québec le dépôt des rapports d'audits portant sur l'adoption du budget 2021 et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023 comme exigé.

6. AVIS DE MOTION : RÉGLEMENT NUMÉRO 609-2021 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022 ET LES



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

MODALITÉS DE LEUR PERCEPTION

N° de résolution
ou annotation

Le conseiller, monsieur Marc Cloutier, donne un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 609-2021 traitant de l'imposition des taux de taxes et des tarifs de compensation des services pour pourvoir aux dépenses de l'année 2022 et les modalités de leur perception.

Le projet de règlement sera déposé et présenté à la séance d'ajournement du 15 décembre 2021.

7. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2022

124675-12-2021 **Considérant** que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le calendrier ci-après, soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022, qui se tiendront à l'Hôtel de Ville sise au 216, Route 271, le mardi et débiteront à 19h30 :

11 Janvier 2022	5 Juillet 2022
1 ^{er} Février 2022	9 Août 2022
1 ^{er} Mars 2022	13 Septembre 2022
5 Avril 2022	4 Octobre 2022
3 Mai 2022	1 ^{er} Novembre 2022
7 Juin 2022	6 Décembre 2022

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

8. PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES- RÈGLEMENT 608-2021

8.1 97, RUE DU LAC RAQUETTE

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

8.2 105, CHEMIN DE LA CEINTURE

124676-12-2021 **Considérant** que les propriétaires du 105, chemin de la Ceinture ont déposé l'annexe A dûment complété du règlement numéro 608-2021 concernant le programme de mise aux normes des installations septiques et accompagné d'un certificat de conformité signé et scellé par un professionnel compétent en la matière ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser l'aide financière prévue au règlement numéro 608-2021 mentionné en préambule aux propriétaires du 105, chemin de la Ceinture d'un montant de mille quatre cents dollars (1 400 \$).



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

9. COMPTES DU MOIS

N° de résolution
124677-12-2021

Il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de 214 135,81 \$ et d'autoriser leur paiement.

10. TAUX D'INTÉRÊT 2022

124678-12-2021

Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le taux d'intérêt sur tous les comptes à recevoir soit à 12 % pour l'année 2022.

11. LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

124679-12-2021

Considérant qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal du Québec, une liste des contribuables endettés envers la municipalité pour non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires doit être préparée et déposée au conseil municipal ;

Considérant que cette année, ladite liste sera déposée au conseil municipal à la séance ordinaire du 11 janvier 2022 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transmettre un avis de rappel aux contribuables en défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires ; d'exiger le paiement complet avant le jeudi 6 janvier 2022 ; après cette date, le nom des personnes endettées envers la municipalité apparaîtra sur la liste déposée au conseil municipal à la séance ordinaire du 11 janvier 2022 en vue de la vente pour non-paiement de taxes de la MRC de Beauce-Sartigan.

12. ANNULATION : COMPTES À RECEVOIR/ CHÈQUES EN CIRCULATION

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

13. BOÎTE POSTALE : RANG ST-GUILLAUME-DU-LAC-RAQUETTE

124680-12-2021

Considérant que la boîte postale communautaire, propriété de Poste Canada, située dans le rang St-Guillaume-du-Lac-Raquette est installée approximativement à 30 centimètres du pavage de la chaussée augmentant le risque d'être happée lors des opérations de déneigement ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à Poste Canada de revoir l'emplacement de la boîte postale communautaire dans le rang St-Guillaume-du-Lac-Raquette afin d'assurer l'intégrité dudit équipement.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

**14. DEMANDE DE PAIEMENT #4- LIBÉRATION RETENUE 5% :
RÉFECTION DU 9^E RANG NORD ET DU 9^E RANG DU LAC-AUX-
CYGNES**

124681-12-2021 **Considérant** que la compagnie Giroux et Lessard Ltée demande le paiement numéro 4 pour la réfection du 9^e rang et du 9^e rang Lac-aux-Cygnés ;

Considérant que le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan recommande le paiement ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement numéro 4 à la compagnie Giroux et Lessard Ltée d'un montant de trente mille huit cent dix-neuf dollars et seize sous (30 819,16 \$), taxes incluses pour le projet du prolongement de services sur la rue des Épinettes.

**15. FONDATION UN GESTE POUR LA VIE : CAMPAGNE DE
FINANCEMENT 2021-2022**

Ce point est remis à la séance d'ajournement du 15 décembre 2021.

16. SPECTACLES INÉDITS

124682-12-2021 **Considérant** que le conseil municipal a pris connaissance du projet « Spectacles inédits » offert à toutes les municipalités de Beauce-Sartigan ;

Considérant que la MRC est responsable de la coordination des spectacles ;

Considérant que les Amants de la scène assurent l'embauche des techniciens et des artistes et gèrent l'équipement technique ;

Considérant que le projet est réalisé avec le soutien financier de l'Entente de développement culturel 2021-2023 de la MRC de Beauce-Sartigan ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre est invitée à être partenaire dans ce projet ;

En conséquence, il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu des conseillers présents que la Municipalité :

- Confirme son intérêt à réaliser un spectacle inédit en 2022 ;
- S'engage à investir un montant maximal de 800 \$ pour participer au projet ;
- S'engage à respecter les besoins techniques et s'assure d'avoir les autorisations nécessaires pour la réalisation du spectacle ;
- Nomme M. Danick Laframboise comme représentant de la municipalité pour participer au comité organisateur.

17. MANDAT : MARIE-SOLEIL GILBERT

124683-12-2021 **Considérant** qu'en vertu de la résolution 124462-05-2021, les services de la consultante en projet municipal, madame Marie-Soleil Gilbert, ont été retenus pour réaliser les projets suivants :



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

- Mise en œuvre du projet « Pour un sentier vélo-pédestre inclusif et sécuritaire »;
- Caisse Desjardins (suite à l'acquisition, élaboration d'un projet de CPE);
- Projet d'accompagnement de la municipalité dans les pourparlers avec la Fabrique et son comité local eu égard à l'avenir de l'Église et du presbytère ;
- Rédaction de la politique MADA-Famille et son plan d'action;

Considérant que l'ensemble desdits projets sont, pratiquement, réalisés en totalité;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre un terme au contrat liant les parties (municipalité et madame Marie-Soleil Gilbert) et de remercier madame Gilbert pour son excellent travail.

18. PANNEAUX DE SIGNALISATION : VÉHICULE HORS-ROUTE

124684-12-2021 **Considérant** qu'en réponse à la résolution 124622-10-2021, le Club Les Aventuriers tout-terrain de la Beauce 12-020 n'est pas en mesure financièrement de contribuer à la hauteur de 50 % pour l'achat des panneaux de signalisation en conformité avec le règlement numéro 602-2020 permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux ;

Considérant qu'en revanche, un partenariat est possible afin d'obtenir une subvention de la Fédération de l'ordre de 50 % du coût d'achat des panneaux de signalisation et des poteaux ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au Club Les Aventuriers tout-terrain de la Beauce 12-020 de commander la signalisation conforme au règlement numéro 602-2020 permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux et de refacturer la municipalité en déduisant l'aide financière reçue.

19. AJOUT D'UNE LUMIÈRE DE RUE : 1^{RE} RUE LECLERC (ENTRE LES NUMÉROS CIVIQUES 26 ET 28)

124685-12-2021 **Considérant** que pour assurer la sécurité des automobilistes et des marcheurs, l'ajout d'une lumière de rue entre les numéros civiques 26 et 28 de la 1^{re} rue Leclerc est nécessaire ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'une lumière de rue, de tous les équipements nécessaires ainsi que les frais d'installation pour un électricien et Hydro-Québec, s'il y a lieu; d'affecter au paiement de ladite dépense un montant de quatre mille dollars (4 000 \$) du surplus accumulé.

20. AGRANDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL : MANDAT ENGLOBE

Ce point est remis à une prochaine séance.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

21. DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES :

N° de résolution
ou annotation

21.1 75, RANG ST-GUILLAUME-DU-LAC-RAQUETTE

124686-12-2021 **Considérant** que le propriétaire du lot riverain 4 698 339 situé au 75, rang St-Guillaume a comme projet d'agrandir son lot de 244,8 mètres carrés pour un total de 910,20 mètres carrés ;

Considérant que pour ce faire, le morcellement du lot riverain voisin 4 698 338 est nécessaire ;

Considérant que la superficie dudit lot 4 698 338 est de 3 088 mètres carrés alors que le règlement de lotissement numéro 448-2006 exige 4 000 mètres carrés ;

Considérant que ledit lot 4 698 338 est dérogatoire et une dérogation mineure est nécessaire pour autoriser le morcellement espéré ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de refuser la dérogation mineure pour les raisons suivantes :

- le morcellement demandé accroît le caractère dérogatoire du lot 4 698 338 ;
- il porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins et de leur droit de propriété ;
- il va à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de refuser la demande de dérogation mineure en vue de l'agrandissement du lot 4 698 339 pour les raisons mentionnées en préambule ainsi qu'en conformité avec LAU eu égard au lotissement des propriétés riveraines.

21.2 30, PETITE ROUTE DU RANG 6

124687-12-2021 **Considérant** que les propriétaires du lot 4 698 992 situé au 30, Petite route du rang 6 ont déposé une demande de dérogation mineure afin de régulariser la construction d'une serre de 65,25 mètres carrés, alors que le règlement de zonage 447-2006 autorise une superficie maximale de 14 mètres carrés ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser la dérogation mineure demandée pour les raisons suivantes :

- L'immeuble a une superficie de 3 804 mètres carrés et situé en zone agricole ;
- Ladite dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété dont un écrit fut déposé par la propriétaire du lot voisin (4 698 991) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de dérogation mineure des propriétaires du lot 4 698 992 situé au 30, Petite route du rang 6 et de régulariser la construction de la serre d'une superficie de 65 mètres carrés pour usage personnel ; les travaux doivent se terminer dans les 12 mois de l'adoption de la présente résolution sinon cette dernière deviendra caduque.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

22. CORRESPONDANCE

N° de résolution
ou annotation

La directrice générale - secrétaire-trésorière, Madame Édith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de novembre 2021.

23. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, fait un compte-rendu de la dernière réunion des maires à la MRC de Beauce-Sartigan.

Monsieur Jonathan Pépin, délégué à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, fait un compte-rendu de la dernière réunion et du projet Viridis.

Monsieur Claude Fournier fait un compte-rendu de la rencontre avec les dirigeants d'Usinage Express pour la reconstruction de l'immeuble suite à l'incendie.

Monsieur Pier-Luc Gilbert, conseiller responsable du service des loisirs et du comité de l'OTJ, invite la population aux activités de Noël organisées les 12, 13 et 19 décembre 2021.

Madame Coralie Rodrigue, membre du comité consultatif d'urbanisme, fait un compte-rendu de la dernière rencontre du CCU.

24. AUTRES ITEMS

- **MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 124660-11-2021 AYANT POUR TITRE BÂTIMENT CAISSE DES JARDINS : DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS**

124688-12-2021 Considérant qu'il est opportun de modifier la résolution 124660-11-2021 afin d'ajouter de nouveaux éléments eu égard à l'entretien du trottoir du bâtiment situé au 152, rue Principale et de l'Hôtel de Ville ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier la résolution 124660-11-2021 comme suit :

- Les services de monsieur Michel Poulin sont retenus pour la saison hivernale 2021-2022 comme suit :
 - Déneigement des trottoirs du 152, rue Principale donnant accès au guichet automatique de la Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière pour un montant forfaitaire de six cent soixante-quinze dollars (675 \$) ;
 - Déneigement du trottoir face à l'Hôtel de Ville et les sorties de secours : 20 \$ la fois.

Monsieur Poulin fournit son souffleur électrique et ses pelles. Les fondants sont à la charge de la municipalité.

- **IMPLANTATION TEMPORAIRE D'UN CONTENEUR AU 287, ROUTE 271**



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Dans l'attente du dépôt d'un croquis d'implantation, ce point est remis à la séance d'ajournement.

N° de résolution
ou annotation

- **PROMESSE D'ACHAT- VENTE D'UNE BANDE DE TERRAIN APPARTENANT À COUTURE ENTREPRISE EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE LA RUE DONNANT ACCÈS À L'AGRANDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL**

124689-12-2021 **Considérant** que la municipalité est intéressée à acquérir de la compagnie Couture Entreprise une partie du lot 4 698 876 d'une superficie de 12 600 pieds carrés en vue de la construction d'une rue donnant accès à l'agrandissement du parc industriel, lot 6 408 013 ;

Considérant que dans l'attente du cadastre officiel, il est possible de conclure une promesse d'achat - vente ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Marc ~~Greiner~~ ^{Sautier} et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Edith Quirion à rédiger un projet de promesse d'achat - vente pour l'achat d'une partie du lot 4 698 876 d'une superficie approximative de 12 600 pieds carrés en vue de la construction d'une rue donnant accès à l'agrandissement du parc industriel au coût de 0,30 \$ du pied carré pour un total de trois mille sept cent quatre-vingts dollars (3 780 \$); de mandater la firme d'avocats Tremblay Bois pour la vérification du projet d'acte de promesse d'achat - vente ; d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer la promesse d'achat - vente ; de mandater la firme d'arpentage Francis Carrier pour l'opération cadastrale ainsi que la pose des bornes ; de mandater un notaire de la firme Tousignant Rodrigue pour la rédaction du contrat d'achat.

- **CONTRAT DE CUEILLETTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2022**

124690-12-2021 **Considérant** que le conseil municipal a pris la décision, en vertu du règlement numéro 603-2021 sur la gestion contractuelle, de négocier, de gré à gré, le contrat de cueillette et de transport des matières résiduelles 2022 ;

Considérant que la compagnie Services Sanitaires D.F. de Beauce offre de réaliser ledit contrat de cueillette et de transport des matières résiduelles 2022, selon les mêmes termes que le contrat 2021, pour la somme de 61 459.89, taxes incluses soit une augmentation de 6,6 % par rapport à 2021 (57 649,72, taxes incluses) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de cueillette et de transport des matières résiduelles 2022 à la compagnie Services Sanitaires D.F. de Beauce selon les termes du contrat 2021, conditionnellement, à une négociation du prix entre les parties ; d'annuler la résolution numéro 124563-09-2021.

- **VACANCES 2021- DEMANDE DE PAIEMENT : DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE (21,75 HEURES)**



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

124691-12-2021

N° de résolution
ou annotation

Considérant que Madame Line Lessard, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe n'a pas écoulé la totalité de ses heures de vacances annuelles en 2021 ;

Considérant qu'elle demande une indemnité au lieu d'un report à l'an prochain ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de madame Line Lessard, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe et de lui verser l'équivalent de 21,75 heures en indemnité.

25. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes et à l'écoute posent des questions aux membres du conseil.

26. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

124692-12-2021 Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la présente séance au mercredi 15 décembre 2021 à 20 h. Il est 20 h 17.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Jean-Marc Doyon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.


JEAN-MARC DOYON, MAIRE


EDITH QUIRION, D. G. - GREFF. - TRÉS.